

Liberté de manifester : **abrogation de la loi !**

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester reste, malgré la censure partielle du Conseil constitutionnel, une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants. Participer

à une manifestation ne saurait signifier le risque pour chacun et chacune d'entre nous d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, faire d'un visage en partie couvert un délit, persister dans l'usage d'armes qui mutilent, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain, nous en demandons l'abrogation !

Samedi 13 avril 2019

Manifestation

14h place de la République à Paris vers la place des Antilles (proche de la place de la Nation).

À l'appel d'une cinquantaine d'organisations dont la CGT

